

---

BMS PROCESS:	<b>Policies</b>
PHASE OF PROCESS:	<b>Sustainability</b>
TITEL:	<b>NAT.ENV.POL.Directive relative à la gestion de l'eau</b>

---

## Directive relative à la gestion de l'eau

L'eau est vitale pour le développement de l'être humain et de la communauté. Coca-Cola HBC Suisse SA s'efforce donc de limiter son impact sur les bassins hydrographiques et de promouvoir des activités liées à la gestion de l'eau dans les communautés dans lesquelles nous sommes actifs. Nous voulons assurer que notre consommation d'eau respecte les besoins de notre communauté.

Selon nous, l'industrie joue un rôle clé dans la recherche de solutions durables répondant aux défis actuels en matière de gestion de l'eau. Nous avons reconnu que le développement de l'humanité et les changements climatiques vont profondément influencer la disponibilité de l'eau et mettons tout en œuvre pour limiter ces changements et nous y adapter.

L'impact direct de Coca-Cola HBC Suisse SA sur l'eau est principalement dû à son utilisation dans les usines d'embouteillage. Parmi les impacts indirects, citons l'eau virtuelle utilisée pour la production des ingrédients et dans une moindre mesure des emballages.

En accord avec notre Politique Environnementale, nous nous engageons à :

- Minimiser l'impact de nos activités en réduisant la consommation d'eau et en assurant que les eaux usées sont traitées de sorte à préserver toute vie aquatique.
- Evaluer la disponibilité future de l'eau et réduire les risques environnementaux et sociaux liés à notre consommation d'eau.
- Travailler avec des fournisseurs de sorte à réduire l'empreinte sur l'eau des matières premières, en particulier des produits de l'agriculture tels que le sucre.
- Encourager les communautés à augmenter leur prise de conscience et la protection de l'eau grâce à des programmes et des partenariats locaux et internationaux.
- Fournir de l'eau aux communautés après des catastrophes.
- Contribuer au développement de standards et de directives tant au niveau local qu'international en partenariat avec nos principales parties prenantes.
- Collaborer avec des organisations et participer à des initiatives telles que le « Global Compact Water Mandate » de l'ONU pour promouvoir et partager nos pratiques en matière de gestion de l'eau.

Selon les directives de nos parties prenantes, nous présentons des rapports compréhensibles et transparents sur nos activités liées à l'eau et leurs impacts.

Nous nous engageons à respecter cette directive relative à la gestion de l'eau élaborée et appuyée par le Comité de responsabilité sociale du Conseil d'administration de l'entreprise. La responsabilité pour une mise en application responsable de ce programme incombe à chacun des employés de Coca-Cola HBC Suisse SA, et ce indépendamment de son niveau et de sa fonction.

Thomas Krennbauer  
General Manager

Brüttisellen, 01.09.2022